

Les transformations et leur signifiante dans les romans de Régina YAOU

Jocelyne Tchenonday GUEYE

Département de Lettres Modernes

Parcours type, sémiotique

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

ORCID ID : 0009-0008-2322-3860

tchenonday09@gmail.com

Résumé

Régina YAOU est une écrivaine ivoirienne qui aborde le quotidien et le statut de la femme. Dans ses œuvres : La révolte d’Affiba et Le prix de la révolte, elle analyse les effets des inégalités sociales envers la femme, la prise de conscience des potentialités de celle-ci et l’impact de sa transformation sur son bien-être. Le discours tenu sur le féminisme à partir des différentes représentations de la femme sera décrypté selon la sémiotique narrative. Cette méthode favorise le repérage des états et des transformations successives ainsi que les représentations des écarts dans les programmes narratifs. L’objectif de cette contribution est de faire émerger la signifiante du récit résultant de la différence entre les états successifs de vie d’Affiba. L’analyse narrative, en trois parties, portera sur la clarification des concepts, la transformation de la condition féminine et la reconnaissance des possibilités de transformation.

Mots Clés : transformation, signifiante, sémiotique narrative, analyse narrative, programme Narratif

Abstract

Regina YAOU is an Ivorian writer who addresses everyday life and the status of women. In her works: The Revolt of Affiba and The Price of Revolt, she analyzes the effects of social inequalities towards women, the awareness of their potential and the impact of their transformation on their well-being. The discourse held on feminism based on the different representations of women will be deciphered according to narrative semiotics. This method promotes the identification of states and successive transformations as well as the representations of discrepancies in narrative programs. The objective of this contribution is to bring out the signifiante of the story resulting from the difference between the successive states of Affiba’s life. The narrative analysis, in three parts, will focus on the clarification of concepts, the transformation of the feminine condition and the recognition of the possibilities of transformation.

Keywords : transformation, significance, narrative semiotics, narrative analysis, narrative program

Introduction

Le "féminisme", né en Europe au XIX^e siècle, devient aujourd'hui une réalité mondiale. Il met au coeur des débats la condition de vie de la femme et se veut une tribune de prise de parole de celle-ci pour revendiquer son épanouissement. Marie Olympe de Gouges, l'une des pionnières du féminisme affirme en son article premier de la Déclaration des droits de la femme et de la Citoyenne «la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » De son statut de citoyenne libre, la femme réclame l'égalité civile et politique entre les sexes. En militant pour ses droits, de nombreux acquis sont à énumérer dans cette lutte pour l'égalité à savoir le droit de vote des femmes, l'accès à l'éducation et à l'emploi, etc. Cependant, de nombreuses inégalités restent à corriger.

De ce fait, les femmes de toutes les conditions sociales (commerçantes, fonctionnaires, entrepreneures, ménagères...) oeuvrent elles-mêmes à leur valorisation. Tous les domaines d'activités sont impactés lors de cette revendication. Régina YAOU, écrivaine ivoirienne, s'inspire de l'histoire de la ville de Grand-Bassam pour donner la vie à son héroïne Affiba, une femme de caractère, consciente de ses potentialités à revaloriser la femme dans la société.

Dans un monde qui vise progressivement l'égalité des genres, Regina Yaou dans ses oeuvres *La révolte d'Affiba* et *Le prix de la révolte* s'inscrit dans la réécriture de la société. Elle met en lumière à travers le récit d'Affiba une justice provenant de la détermination de celle-ci à changer l'ordre établi à travers une prise de conscience. Régina donne à son personnage Affiba, les potentialités d'être actrice de son bien-être en luttant pour la reconnaissance de ses droits. Conséquemment, le féminisme tant décrié devient une lucarne de possibilités pour les femmes.

L'analyse du récit de vie d'affiba se fera à la lumière de la sémiotique narrative. Mais comment ce texte dit ce qu'il dit? Le texte littéraire est un langage, un ensemble de signes organisés de sorte à produire du sens. Etudier le texte littéraire, c'est démêler cet ensemble structuré de signes pour en décèler les significations. La sémiotique, science des signes littéraires, permet cette

déconstruction productive du sens. Pour le groupe d'entrevernes (1979, p.14) «on appelle analyse narrative le repérage des états et des transformations, et la représentation rigoureuse des écarts, des différences qu'ils font apparaître sous le mode de la succession. Tout texte présente une composante narrative et peut faire l'objet d'une analyse narrative. » Le sens de tout récit est donc fondé sur la reconnaissance et la description de la différence.

L'objectif est de décélérer la signifiante des transformations successives comme un effet de la différence entre les états successifs dans la représentation de la vie d'affiba à travers les énoncés de l'être et du faire. Notre contribution en trois parties fera d'abord l'approche théorique en clarifiant les concepts liés à l'analyse narrative d'un récit. Ensuite, le programme narratif mettra en lumière les transformations de la femme. Enfin, la sanction ou la phase de reconnaissance se fera l'espace indiqué pour valoriser la femme consciente de la capacité de transformation de sa condition de vie.

1- Approche théorique: clarification des concepts

L'analyse sémiotique du récit de Régina YAOU se fera selon le modèle actantiel conçu par Algirdas Julien GREIMAS. Dans la progression de la narration, « l'actant est susceptible d'assumer un certain nombre de rôles actanciels, définis à la fois par la position de l'actant dans l'enchaînement logique de la narration » (A. J. Greimas et J. Courtés 1994, p. 4). L'élément de base à considérer est l'actant non comme un personnage mais pour ses rôles narratifs ou ses fonctions dans les sphères d'actions. Concernant le modèle greimassien, Anne Hénault (1992, p.107) énumère « une liste de six actants (Sujet-Objet ; Destinateur-Destinataire ; Adjuvant-Opposant ». Ils entretiennent des relations entre eux. La précision sur leur interaction est telle que :

Les six actants sont regroupés en trois oppositions formant chacune un axe de la description actantielle : Axe du vouloir (désir) : (1) sujet/ (2) objet. Le sujet est ce qui est orienté vers un objet. [...] Axe du pouvoir : (3) adjuvant/ (4) opposant. L'adjuvant aide à la réalisation de la jonction souhaitée entre le sujet et l'objet, l'opposant y nuit. [...] Axe de la transmission : (5) destinateur/ (6) destinataire ». Le destinateur est ce qui

demande que la jonction entre le sujet et l'objet soit établie. Le destinataire est ce pour qui la quête est réalisée. (L. Hebert, 2009, p. 88).

Les actants n'étant pas solitaires fonctionnent par paire sur trois axes. Le récit rapporte la quête d'un sujet qui mène des actions concrètes en vue d'obtenir l'objet de son désir ou "objet valeur". Il n'y a pas de sujet sans objet et vice versa sur l'axe du désir. Concernant l'axe de la transmission, l'objet est communiqué par le destinataire au destinataire de diverses manières. L'actant destinataire peut être constitué par un ou plusieurs éléments abstraits (amour, nostalgie, jalousie, souvenir, etc.) et aussi des éléments collectifs (le peuple). Le destinataire est celui pour qui le destinataire provoque le désir du sujet mais dans certain cas il peut être le sujet, le destinataire ou quelque chose d'abstrait. À propos de l'axe du pouvoir, l'adjuvant aide le sujet à atteindre son "objet valeur" en lui donnant du pouvoir tandis que l'opposant le freine dans sa quête en agissant comme un contre-pouvoir.

Les actants évoluent dans le récit qui représente généralement un événement. Le texte présente alors une composante narrative qui peut faire l'objet d'une analyse. Selon le Groupe d'Entrevignes (1979, p.20) « dans la composante narrative, l'unité complexe pertinente est le programme narratif (séquence réglée et hiérarchisée de transformation et d'états autour d'une transformation principale). » Le programme narratif est nommé à partir de la transformation principale mais peut comporter plusieurs transformations articulées et hiérarchisées. Le programme narratif est la somme des états et des transformations des actants. Il est l'action par laquelle un sujet transforme un état qui peut être le sien ou celui d'un autre sujet. Pour DENIS Bertrand (2000, p.183) :

Le programme narratif (PN) est la structure syntaxique élémentaire qui "met en lumière" le paradigme actanciel à travers la relation entre le sujet et l'objet, érigés ainsi en hyper-actants. Il constitue un algorithme de transformation des énoncés narratifs. [...] Le programme narratif articule deux énoncés de base : les énoncés d'état et les énoncés de faire. Ceux-ci ont pour fonction de transformer les états.

Le programme narratif est donc une suite d'états et de transformations qui s'enchaînent sur la base des différentes relations entre les actants. Le sujet est l'actant dont le désir met en marche le programme narratif. Selon la sémiotique, « à la base de l'analyse narrative, on pose la distinction entre les états et les transformations, entre ce qui relève de l'être et ce qui relève du faire. Un état s'énonce avec un verbe du type "être" ou "avoir". [...] Une transformation s'énonce avec un verbe du type "faire" » (G. d'Entrevignes 1979, p.14). L'analyse déconstruit le texte en énoncé d'état "être ou avoir" et en énoncé du "faire". Les rôles ou actants au nombre de six sont tenus par les personnages selon chaque type d'énoncé. De ce fait « l'énoncé d'état correspond à la relation entre un sujet et un objet [...] Il y a deux formes d'énoncés d'état, c'est-à-dire deux formes de relation entre S et O et deux seulement » (G. d'Entrevignes 1979, p15).

Le programme narratif débute avec l'énoncé d'état qui relève de l'être. Deux types de relations se laissent lire entre le sujet et l'objet. Deux formes d'énoncés d'état sont identifiées et définies comme suit : « énoncé d'état disjoint : S et O sont en relation de disjonction. En prenant $\vee$ comme signe de la disjonction, on écrit (S $\vee$ O) [...] énoncé d'état conjoint : S et O sont en relation de conjonction. En prenant $\wedge$ comme signe de la conjonction, on écrit (S $\wedge$ O) » (G. d'Entrevignes 1979, p15). L'énoncé d'état met en évidence un sujet d'état ou sujet de l'être en conjonction ou en disjonction avec son objet. Placé généralement à l'incipit du récit, l'énoncé d'état ou état initial va emmener la transformation.

Il est nécessaire de spécifier « Tout PN comporte logiquement quatre phases : (manipulation, compétence, performance, sanction) » (G. d'Entrevignes 1979, p.20). Pour l'étude efficiente d'un texte narratif, il convient d'analyser les différents rôles des actants à travers les différentes phases du PN. Le désir du sujet pour l'objet valeur est suscité par le destinataire ou sujet modalisateur dans la phase de manipulation. Le sujet devient sujet opérateur ou sujet de Faire qui va entamer la transformation. Le passage de sujet d'état à sujet opérateur s'effectue par les modalités du Faire.

La modalisation du Faire du sujet opérateur passe par « l'acquisition de la compétence qui permet de réaliser la performance (le vouloir – et/ou devoir – et /ou pouvoir – et /ou savoir-faire) » (G. d'Entrevignes 1979, p.31). La transformation

enclenchée passe par quatre étapes ou modalités du Faire regroupées en trois classes correspondant à trois aspects de la compétence du sujet opérateur. La première classe est celle de la modalité de la *virtualité* :

Ce sont les modalités du sujet opérateur. C'est à partir du moment où un acteur veut ou doit faire quelque chose que l'on peut parler de sujet opérateur. On parle de virtualité dans la mesure où l'activité (le faire) du sujet est mise en perspective sans que rien ne soit encore fait pour sa réalisation.

(G.

d'Entrevernes 1979, p.35).

Le sujet opérateur convaincu par le manipulateur d'un manque à combler est animé par un vouloir-faire ou un devoir-faire. Il devient un sujet virtuel qui devient réel dans l'action. La seconde concerne les modalités de l'*actualité* :

Ce sont des modalités qualifiantes, elles déterminent le mode d'action du sujet opérateur, sa capacité à faire. Pouvoir-faire et savoir-faire représentent deux qualités ou qualifications différentes du faire [...] dans les récits, l'acquisition du pouvoir-faire et du savoir-faire correspond à une phase appelée performance qualifiante.

(G. d'Entrevernes 1979, p.35-36).

Le sujet devient réel en développant le pouvoir-faire qui peut passer par le savoir-faire grâce aux objets modaux qui permettent au sujet opérateur d'obtenir son objet valeur. La performance est donc l'opération du Faire favorable à la transformation des états. Elle permet le passage d'un état conjoint à un état disjoint (ou inversement).

La troisième classe est celle de la modalité de la *réalité* : « c'est la phase de la performance principale où le sujet opérateur transforme les états. » (G. d'Entrevernes 1979, p.36). Cette phase peut être assimilée à la sanction. Les énoncés d'état entraînent deux formes de transformations :

Transformation de conjonction : elle fait passer d'un état de disjonction à un état de conjonction. Compte tenu des conventions d'écriture indiquées plus haut, on représentera ainsi cette transformation $(S \vee O) \rightarrow (S \wedge O)$. [...] Transformation de disjonction : elle fait passer d'un état de conjonction à un état de disjonction ; on la représente de la manière suivante $(S \wedge O) \rightarrow (S \vee O)$. (G. d'Entrevignes 1979, p. 15).

Cette phase où le sujet opérateur est récompensé ou punit est celle de la vérification et l'achèvement du contrat passé lors de la manipulation. La réalisation de la performance principale annonce une autre phase du PN « une fois les états transformés par l'opération du sujet opérateur, il reste à évaluer l'état final consécutif à cette opération, à reconnaître que la transformation a bien eu lieu à sanctionner l'opération du sujet » (G. d'Entrevignes 1979, p.18). La sanction est la dernière phase du programme narratif au cours de laquelle le destinataire évalue les états transformés dans la performance principale. Le destinataire juge la conformité de cette performance principale avec le contrat accepté par le sujet opérateur au début de la transformation.

Muni de ces outils théoriques, une analyse narrative s'avère idoine pour exposer les différentes transformations et mettre en lumière les éventuelles possibilités de la femme dans le récit de Régina à s'affirmer dans la société.

2. États et transformation de la condition féminine

Le récit de Régina Yaou se situe dans le contexte de la société africaine où la femme y est dite accomplie lorsqu'elle est mariée et mère de famille. Le travail de l'épouse est toléré tout comme sa participation financière dans le ménage est acceptée. Mais Régina met en lumière un aspect peu reluisant à travers la vie d'Affiba qui bascule après le malaise de son mari. Assise au chevet de Koffi dans cette chambre d'hôpital :

Cinq minutes après, le médecin arriva. Il ôta la main de Koffi de celle de sa femme. Il écouta le cœur, tâta le pouls et regarda Affiba. Sans rien dire, il tira le drap et en recouvrit le visage de Koffi. Le cœur d'Affiba fit un grand

bruit. Elle eut peur de comprendre. (R. Yaou a 2009, p.134).

Affiba feint ne pas saisir la portée du geste du médecin. Les syntagmes "écouta le cœur, tâta le pouls" qui semblent généralement anodins prirent une allure terrifiante lorsque le médecin "tira le drap et en recouvrit le visage de Koffi". Son monde s'écroule et la mort de son mari est une épreuve qui suscite le désarroi. La famille nucléaire comme biologique du défunt est ébranlée. Affiba a conscience du pouvoir du mari dans la communauté puisque sa présence assure l'équilibre financier, moral et affectif de tous les membres de la famille. Dans le récit, la famille de Koffi tout comme Affiba et ses enfants ne bénéficieront plus des largesses financières de Koffi. Ils sont tous dans un état de manque financier comme affectif. L'énoncé d'état met en lumière deux sujets déterminants Affiba S1 et la famille Koffi S2 en disjonction à la mort de Koffi avec l'objet (O) à savoir le bien-être. On écrira la relation d'état sous cette forme (S1 v O v S2). L'énoncé d'état est complexe, puisqu'un seul objet est en relation avec deux sujets.

Le déni de la mort de Koffi enclenche dans l'esprit d'Affiba une méditation profonde sur la réalité des veuves dans sa contrée :

Koffi, pourquoi es-tu revenu si c'était pour mourir aussitôt après ? Toujours en larmes, Affiba prit une douche. Pendant qu'elle terminait sa toilette en méditant sur son sort et celui de ses enfants, une autre pensée traversa son esprit. Dès qu'elle apprendrait la mort de Koffi, la famille de celui-ci enverrait certains de ses membres qui, tels des charognards, mettraient la maison à sac et la jetterait dehors, elle la veuve. (R. Yaou a 2009, p.135).

Dans cette douleur, plusieurs éléments perturbent la lucidité d'Affiba. La mort de Koffi met à nu la précarité de la veuve qui a tout investi avec son mari. Les pensées d'Affiba vont vers la coutume de la région qui dépossède la veuve et les orphelins de leurs biens au profit des enfants de la sœur du défunt. L'esprit d'Affiba agit comme un élément manipulateur qui lui fait comprendre l'importance de conserver les biens durement acquis avec son mari. Elle prend conscience de la future lutte acharnée

des parents de Koffi "tels des charognards" pour acquérir les biens du couple. La manipulation, ici, appartient à la dimension cognitive et engage deux destinataires en l'occurrence Affiba D1 et la famille Koffi D2. Affiba devient un sujet opérateur lorsqu'elle accepte le contrat ou la modalité du vouloir-faire en entamant la transformation et le programme narratif "conservation des biens" se met en marche. Ainsi, avant l'arrivée de la belle-famille :

Certains agents de police allaient et venaient dans la grande propriété d’Affiba et de son mari, d’autres étaient postés à l’entrée de la villa. [...] Et ils virent deux hommes et une femme sortir de la voiture, ceux-ci furent arrêtés par les agents de police au niveau du portail. Mécontents, les visiteurs se mirent à vociférer. [...] oui, notre propre maison, reprit le beau-frère car ce qui est à notre frère est aussi à nous, et à présent, il est à nous seuls. Affiba nous partons. Mais sache que la bataille ne fait que commencer

(R. Yaou a 2009, p.135-136).

Affiba veut conserver les biens durement acquis avec son époux et anticipe la réaction de la belle-famille en faisant garder la maison par des "agents de police" dépêchés par le commissaire Koulibaly, un ami à la famille. Elle se constitue en agent manipulateur pour les parents de Koffi "mécontents" qui déclenchent à leur tour le programme narratif "appropriation des biens". Ils exercent un faire de persuasion avant de se retirer en proférant des menaces "la bataille ne fait que commencer". La famille Koffi par ses actions se constitue en opposant et stimule la transformation d’Affiba. Pour l’analyse, chaque fois que le PN d’Affiba se développe, il s’établit en relation avec un PN inverse celui de la famille Koffi et la corrélation des deux programmes narratifs permet de définir de façon symétrique le rôle de l’un sur l’autre selon le principe d’opposition ou d’organisation syntagmatique.

Il convient de considérer celui de succession ou d’organisation syntagmatique référant à l’ordre logique des éléments de l’être au devoir faire. Affiba tout comme la famille Koffi, deux sujets opérateurs agissent l’un contre l’autre pour

l'obtention des biens. Affiba en tant que sujet opérateur virtuel veut et doit conserver l'héritage, en témoigne cet extrait : « Nous devons former un groupe qui résiste devant toute coutume qui lui semble inacceptable. Je vais tout à l'heure donner à mes beaux-parents, un échantillon de cette vision des choses, dit Affiba. » (R. Yaou a 2009, p.142). Elle se sent investie d'une mission, celle de mettre fin à cette coutume incensée et défavorable au bien-être de la veuve et des orphelins. Affiba justifie sa révolte :

J'ai continué à serrer la ceinture parce que Koffi construisait cette maison qui vous fait tant envie [...] il ne restait plus rien du salaire de Koffi. Alors, je l'ai épaulé, c'est même moi qui ait fourni sa part de capital pour avoir le cabinet [...] Ces enveloppes que vous veniez chercher pour payer les cours de vos enfants et satisfaire vos différents besoins si elles étaient lourdes c'est grâce à moi, à mon travail [...] Je n'aurais pas tant peiné si c'était pour me retrouver à la rue avec mes enfants, en moins de dix ans de mariage !

(R. Yaou a 2009, p.146-147).

Affiba affronte toute la famille Koffi. Les syntagmes "continué à serrer la ceinture" mettent en évidence tous les énormes sacrifices consentis pour l'équilibre financier de son ménage. Selon elle, il est inadmissible pour la femme qui participe financièrement, matériellement et moralement au bien-être de sa famille de ne pas avoir aussi le droit d'hériter et de jouir du fruit de son labeur. La famille Koffi ne nie pas la participation financière d'Affiba mais elle doit tout simplement se plier à la coutume sans rechigner : « Affiba, quelle question ! Nous ne pouvons partager ces biens avec toi et tes enfants parce que cela ne se fait pas. Cela ne s'est jamais fait chez nous, Affiba. Et ce n'est pas avec toi que cela va commencer, je te l'ai plusieurs fois dit, répondit Mensah excédé. » (R. Yaou a 2009, p.160). La raison du refus est toute simple "cela ne s'est jamais fait." Le bras de fer est ainsi lancé entre les protagonistes.

La mère d'Affiba, Gnamké, à l'image de toutes les femmes de la communauté redoutent les représailles en cas de non-respect de la coutume « oh, inutile de continuer. Je sais que les choses ont changé. Mais est-ce bien nécessaire de tout bouleverser ?

l'interrompt-elle. Il y a tellement de cris et de souffrance dans cette quête du renouveau ! » (R. Yaou b 2009, p.125). Gnamké inquiète se constitue en opposante pour sa fille qu'elle juge imprudente. Affiba aurait dû anticiper en mettant ses biens dans sa famille comme toute femme de la région et ne pas se fier à la loi du mariage civil qui ne s'applique pas dans la réalité. Ainsi, elle serait à l'abri de la misère à la mort de son mari et des rituels mystiques qui seraient employés par la belle-famille pour prendre possession des biens.

L'intuition de la mère Gnamké se confirme. La famille Koffi se sentant humiliée par le refus d'Affiba de céder l'héritage ne se fait pas prier et lance des pratiques mystiques dans l'optique d'éliminer tous les obstacles physiques. Horrifiée par l'effectivité de cette pratique cruelle engendrant l'accident d'Affiba et des enfants, la grande famille d'Affiba se rallie à sa cause et lui prête assistance. Les hostilités sont vraiment enclenchées par cette cohorte d'adjuvants, Affiba dans un état critique est soutenue par sa famille qui vient demander réparation à la belle-famille. Le père d'Affiba, son soutien indéfectible parle sans ménagement :

Prends garde à toi, Mensah, prends garde à toi. Dis à tes fétiches de se débrouiller pour que ma fille et ses enfants reviennent à la vie. Arrange-toi pour que tous sortent indemnes du piège que vous leur avez tendu, ta famille et toi, sinon tu regretteras le jour où tu as mis ton fils Koffi au monde, dit Ezan. (R. Yaou b 2009, p.130).

La situation sanitaire délétère de sa fille met le vieux Ezan dans une colère inimaginable. Il a toujours soutenu sa fille dans sa lutte et ne veut surtout pas la perdre. Ezan et toute sa grande famille sont mobilisés pour d'éventuelles représailles s'il arrivait malheur à sa fille pour une question d'héritage. Ils jugent inhumain d'user de "fétiches" pour réduire au silence la veuve récalcitrante. La belle-famille ne semble pas comprendre et admettre la cruauté de cet acte :

Mensah ne dit mot. Il n'allait tout de même pas nier les faits. Refus de rendre l'héritage : empoisonnement, noyade ou accident de la route ; classique ça. [...] Était-

ce possible qu'on lui reprochât de vouloir récupérer les biens de son fils pour les remettre à ses héritiers légitimes, les enfants d'Effoua ? cette Affiba était vraiment une fille sans cœur. Vouloir priver un vieil homme comme lui, Mensah, du fruit du labeur de son propre fils n'était-ce pas inhumain ? Et il se trouvait des gens pour voir en Affiba une victime. Ça par exemple ! (R. Yaou b 2009, p.130).

Les représailles mystiques sont les objets modaux utilisés par la famille Koffi. Ces actes pratiqués par la famille Koffi montrent les failles de la loi. Bien que bénéficiant des droits conférés par la législation en vigueur, de nombreuses femmes renoncent à leurs droits face aux intimidations d'ordre mystiques. Les opposants farouches sont également des femmes puisque l'héritage doit revenir aux enfants de la sœur du défunt. Effoua est un adversaire redoutable qui ne flanche pas sur sa position. Le vieux Mensah avec le soutien de toute la famille juge normal et indispensable d'user de toutes les méthodes pour entrer en possession de l'héritage laissé par Koffi. Son obsession agace même Ama la fille d'Effoua qui se constitue en adjuvant pour Affiba et en opposant de la coutume.

La petite-fille préférée du vieux Mensah se dit effrayée par tout cet acharnement contre Affiba. Une situation qui n'incite pas la femme à participer financièrement aux charges dans le mariage surtout à se marier sans avoir au préalable un patrimoine qui ne pourra être contesté. Selon elle, il est naturel de préserver la coutume mais il ne faut pas omettre d'être juste :

Défendre la coutume est une attitude noble, exemplaire même, mais pas n'importe quelle coutume, pépé. À quelles atrocités, sous le fallacieux prétexte du respect des coutumes, ne s'est-on pas livré ? Transmettez-nous tout ce que nos ancêtres vous ont laissé de beau. Apprenez-nous l'amour du prochain, la solidarité, le partage. Car, c'est ensemble, jeunes et vieux, hommes et femmes, traditionnalistes et modernistes, que nous franchirons le seuil des temps nouveaux. (R. Yaou b 2009, p.190).

Ama la fille d'Effoua échange avec son grand-père au sujet des "atrocités" qui fragilisent l'équilibre social. Selon elle, c'est inadmissible de se cacher sous le lexème "coutume" pour perpétuer l'injustice de jeter à la rue la veuve et ses enfants. Il serait plutôt judicieux de transmettre les bonnes valeurs "l'amour du prochain, la solidarité, le partage" qui favoriseront l'harmonie dans la société.

La lutte acharnée d'Affiba a progressivement changé les réflexions : « Au début de l'affaire, ma mère n'était pas de mon avis, de même que d'autres membres des clans familiaux. Mais quand ils se sont rendus compte que tous les parents du vieux Mensah étaient unis derrière celui-ci, ils se sont rangés. » (R. Yaou b 2009, p.183). Affiba est certainement heureuse du soutien familial et de celui de nombreuses personnes qui s'indignent face au sort de la veuve et des orphelins. Elle est consciente de bénéficier en plus de la protection de la loi « nous sommes mariés sous le régime de la communauté. » (R. Yaou b 2009, p.124). L'objet modal, le régime de communauté de biens confère selon la loi à Affiba le droit de profiter des biens acquis avec son mari. Pourtant, elle veut déconstruire cette idée de position tranchée derrière chaque entité en conflit.

Selon Affiba, l'approche doit être rationnelle puisqu'« à travers cette bataille pour l'héritage en tant que tel, ce sont deux cultures qui s'affrontent et il faut trouver une issue honorable pour tous. » (R. Yaou b 2009, p.182). La condition de vie des veuves et des orphelins doit être la priorité de tous puisqu'ils constituent l'héritage laissé par le défunt à sa communauté. Une conciliation des deux cultures est indispensable pour favoriser l'équité et ne pas être en déphasage avec les réalités mondiales :

Si le monde a changé et que la loi des blancs a remplacé la coutume, nous n'en demeurons pas moins Noirs et Africains. Selon qu'on se place dans la tradition ou dans le modernisme, il y a une dysharmonie totale. Aujourd'hui, mes enfants et moi avons droit à ce qu'a laissé le défunt, d'abord parce que la loi m'y autorise, ensuite parce que tout ce qu'ils réclament a été acquis par notre travail commun ! Faut-il, cependant au nom de la loi, délester ces gens qui, pour la plupart, vivaient de ce que leur donnait le défunt ? Faut-il au mépris de tous les sacrifices souvent consentis par les parents pour la

réussite du disparu, que la femme garde tous les biens ? Non, je ne le crois pas. Ou alors faut-il jeter dehors la veuve, qui autrefois, aida son mari à acquérir ces biens tant convoités ? Non plus. Voilà pourquoi un compromis s'impose. Le partage des biens entre les héritiers coutumiers et les ayants-droits légaux. (R. Yaou b 2009, p.182-183).

Affiba installe donc le décor, si la bonne épouse selon la société a le devoir de participer à la consolidation du patrimoine du couple, elle a aussi le droit d'hériter et de jouir du fruit de son labeur. La veuve peut de ce fait prétendre partager les biens avec la famille qui a scolarisé son fils et qui se retrouve dans la précarité à la mort de ce dernier. Dans un souci d'équité un compromis s'impose. Pour le Groupe d'Entrevignes (1979, p. 28-29) : « il faut signaler une exception à ce principe de l'échange : il existe des objets tels que leur attribution à un sujet n'est pas corrélative d'une renonciation. [...] Au terme de la transformation, l'objet n'est perdu pour personne. Cela caractérise un type particulier d'objet, comme par exemple le savoir que l'on ne perd pas quand on l'attribue à d'autres. ». L'échange franc entre les parties en conflit a favorisé le partage. Un accord perçu différemment selon les entités en présence :

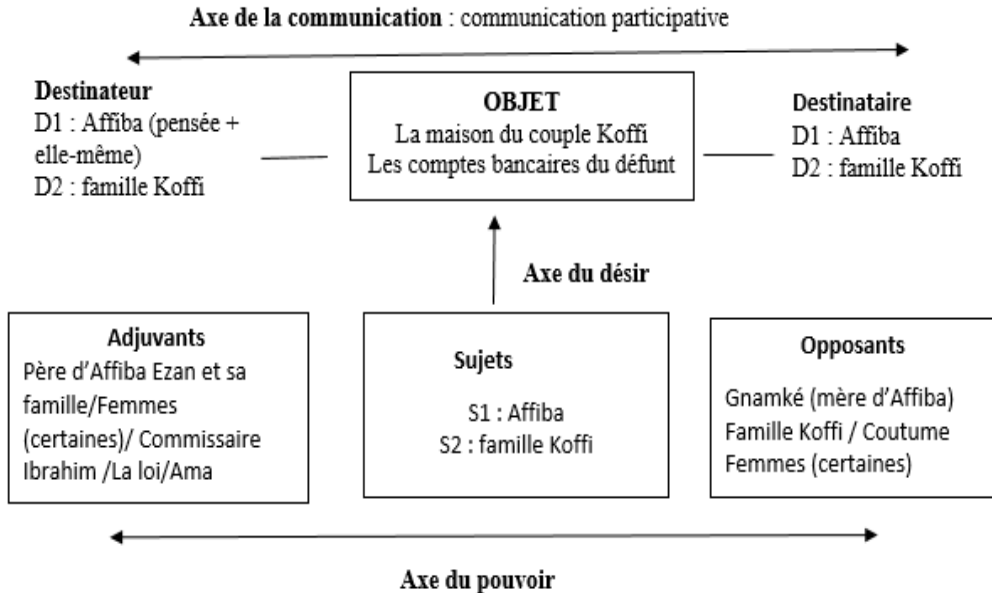
Effoua jaillit de sa cachette, tel un diable de sa boîte. Elle se mit devant son père, les mains aux hanches. Père, père, cria-t-elle, tu as fait cela, tu as cédé devant Affiba ! Tu nous as fait espérer pendant dix ans que tu nous laverai de tous ces affronts, que nous jouirions enfin pleinement des biens de Koffi, pour finalement battre en retraite devant les arguments creux de cette intrigante d'Affiba. Tu me déçois père, tu me déçois beaucoup !

(R. Yaou b 2009, p.208).

Affiba use de son savoir-faire avec le temps comme allié "dix ans" de lutte pour convaincre le vieux Mensah. Mais l'issue de ce conflit met en évidence l'élément résistant dans cette lutte qui n'est autre que la femme elle-même à l'image d'Effoua. Le programme

narratif de la "conservation des biens" avec Affiba comme sujet opérateur compétent peut être représenté comme suit :

Schéma 1 : schéma narratif du récit d’Affiba



L'énoncé d'état met en action deux sujets d'états Affiba S1 et la famille Koffi S2 dont l'objet de leur désir est l'héritage à la mort de Koffi. Cette quête est stimulée dans le cas d’Affiba par son esprit qui joue le rôle de destinateur à travers le rappel des souffrances infligées aux veuves dans sa région et les futures menaces de la famille Koffi.

Sur l'axe de la transmission, la communication est réfléchie puisque les mêmes acteurs sont destinateurs et destinataires. Un principe d'opposition ou d'organisation paradigmatique se met en place, d'une part Affiba et la "loi des blancs" et d'autre part la famille Koffi avec la "coutume". Chacun des sujets opérateurs constitue pour l'autre un adversaire appelé opposant ou anti-sujet. La communication est participative parce qu'au terme l'objet désiré est partagé. La transformation dans notre programme narratif sera énoncée comme suite :

$$F(S) \rightarrow [(S1 \vee O \vee S2) \rightarrow (S1 \wedge O \wedge S2)]$$

Affiba S1 est sujet d'état et sujet opérateur dans les énoncés narratifs conjonctifs tout comme la famille Koffi S2. Ils passent d'un état disjoint à un état conjoint. La transformation des états est également un transfert de l'objet valeur, une communication d'objet entre deux sujets. La transformation conjonctive d'Affiba est semblable à celle de la famille Koffi. Affiba avec sa conviction de changer l'injustice faite aux veuves a changé le cours des choses. Le programme narratif ne peut s'achever sans la phase de sanction.

3. Sanction ou reconnaissance des possibilités de la femme

Selon le groupe d'Entrevignes (1979, p. 18) « on appelle phase de sanction ou de reconnaissance cette phase du PN, où intervient à nouveau le destinataire, mais comme agent d'interprétation. » Le destinataire intervient pour interpréter et valider la transformation effective du sujet opérateur. Dans le récit de Régina Yaou, la famille Koffi D2 admet la valeur d'Affiba à travers les propos du beau-père :

J'ai décidé, continua Mensah, de laisser à Affiba l'héritage de Koffi. Qu'elle procède à un partage, comme elle me l'avait suggéré il y a quelques temps. [...] Ma fille, je te dis bravo. Tu m'as donné une leçon et, par là même, une leçon à beaucoup d'autres personnes. J'espère que mon exemple sera suivi. (R. Yaou b 2009, p.207)

Le mérite d'Affiba est relaté par le vieux Mensah qui admire le courage et la détermination d'Affiba. Le lexème "bravo" marque l'issue d'une lutte acharnée. Pour le vieux Mensah, Affiba lui a donné "une leçon" qui a favorisé sa flexibilité à l'issue de ce combat de "dix ans". La doléance du vieux Mensah "j'espère que mon exemple sera suivi" va constituer un point de départ au changement de mentalité dans la région. Effoua la belle-sœur, l'opposante farouche à Affiba, qui luttait pour l'héritage de ses enfants s'est résignée et parle de l'utilité du combat d'Affiba :

Je suis venue en compagnie de mes tantes pour te remercier Affiba. Grâce à toi, Adjoba n'a pas été

dépouillée par ses beaux-parents. Mais ton exemple nous a servi à nous tirer d'affaire. En effet, les beaux-parents d'Adjoba nous défiaient de leur citer un seul cas de veuve et d'orphelins héritiers chez des gens de notre ethnie ; il le fallait pour remettre l'héritage à Adjoba et à ses enfants. Nous avons dit : Et Affiba, fille d'Ezan et veuve de notre fils Koffi ? Ce fut l'argument massue. Nos antagonistes baissèrent les bras. À présent, Affiba, grâce à toi, beaucoup de choses vont changer pour les veuves et leurs enfants au sein de nos communautés, dit Edrah, la tante de Koffi. (R. Yaou b 2009, p.236)

La lutte d'Affiba a porté des fruits dans sa communauté. Les femmes accèdent à l'héritage de leur mari. La famille de Koffi qui a cédé les biens à Affiba a constitué un cas de référence et Adjoba en a bénéficié. Le meilleur dans cette phase de sanction est la satisfaction d'Affiba elle-même à l'issue de cette transformation. Elle réalise et fait réaliser à toutes les femmes leurs possibilités d'actions à changer les choses préétablies :

Jamais je n'oublierai le soir où le vieux Mensah a accepté le compromis que je lui ai proposé. Ce jour-là, n'était pas celui de ma victoire, mais le jour de la victoire de toutes les femmes qui luttent pour leur émancipation. Ce que le père Mensah a fait, d'autres le feront à leur tour, il n'y a pas de doute possible. (R. Yaou b 2009, p.235)

Le programme narratif de la conservation des biens a vu la transformation d'Affiba valorisée par un dénouement positif. La sanction est la résultante de toutes les phases du programme narratif schématisées ci-dessous :

Schéma 2 : PROGRAMME NARRATIF "conservation de l'héritage"

PROGRAMME NARRATIF "Conservation des biens" = états + transformation					
Etat initial ou d'état	TRANSFORMATION : sujet du faire ou sujet opérateur				Enoncé final
Mort de Koffi Disjonction d'Affiba avec son bien-être financier, matériel et moral Manipulation : Esprit d'affiba Famille Koffi	Sujet virtuel		Sujet réel		Partage des biens avec la famille de son défunt mari Possibilité pour la femme de changer les coutumes injustes
	Vouloir - faire	Devoir -faire	Pouvoir - faire	Savoir -faire	
	Affronter la coutume Protéger les biens Garde la maison par les policiers	Se révolter contre l'appropriation de la belle-famille	Proposer le partage des biens	Avec patience et persuasion Affiba réussit à convaincre son beau-père	

Dans notre texte, le programme est organisé autour de "la conservation des biens". Il débute avec l'énoncé d'état relatif à la mort de Koffi qui définit Affiba comme sujet d'état. Elle entreprend une transformation suite à la manipulation de son esprit qui lui rappelle le sort des veuves dans sa communauté. Lorsqu'Affiba décide de protéger ses biens avec la présence policière, elle est instaurée sujet opérateur virtuel pour la performance de conserver les biens. Affiba devient sujet opérateur réel lorsqu'elle use de savoir-faire persuasif pour pouvoir faire accepter le partage des biens.

La performance est apparue dans le récit d'Affiba comme une transformation de l'état de disjonction conformément à la définition de la narrativité. Elle relève du faire du sujet opérateur qui agit, qui fait, donc conscient de ses possibilités puisque les biens sont conservés. Affiba se définit par /devoir-faire/ +/vouloir-faire/+ /savoir-faire/+ /pouvoir-faire/.

À l'issue de la transformation, Affiba devient un sujet compétent, "les biens" sont conservés et partagés. La société retient dorénavant son exemple pour concéder un bien-être à la veuve et aux orphelins des droits à l'héritage.

Conclusion

Affiba jeune veuve révoltée par le traitement infligé aux veuves dans sa communauté entreprend une lutte ardue pour le bien-être des marginalisées à travers sa lutte. L'analyse narrative des états et des transformations à travers les modalités du faire met en exergue la compétence et la performance d'Affiba à être actrice de son épanouissement. La sanction ou la reconnaissance

de son combat et le mérite qui lui a été reconnu par ses opposants montre que la femme est dotée de potentialité pour changer sa condition de vie. En considérant l'équilibre de la société, la femme tout comme Affiba peut changer les inégalités subies et se créer des opportunités en vue de son bien-être.

Une analyse narrative des différentes transformations de la femme montre que vouloir, devoir, savoir et pouvoir dotent la femme d'une compétence et la rendent performante pour atteindre ses objectifs et même se créer des opportunités de changement positif d'existence. La portée utilitaire de l'étude narrative d'un texte littéraire est de démêler l'ensemble structuré de signes qui le constitue dans l'optique de décoder les significations.

Bibliographie

HEBERT Louis, 2009, *Dispositifs pour l'Analyse des Textes et des Images : Introduction à la sémiotique appliquée*, Paris, PULIM.

ENTREVERNES Groupe (d'), 1979, *Analyse sémiotique des textes, Introduction, théorie-pratique*, Paris, Presse Universitaire de Lyon.

BERTRAND Denis, 2000, *Précis de sémiotique littéraire*, Paris, Nathan.

COURTES Joseph, 1976, *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*, Paris, Hachette.

FONTANILLE Jacques, 2003, *Sémiotique du discours*, Paris, PULIM.

GREIMAS Algirdas Julien et COURTES Joseph, 1994, *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette supérieure.

GREIMAS Algirdas Julien, 1986, *Sémantique structurale, recherche de méthode*, Paris, PUF.

HENAUULT Anne, 1992, *Histoire de la sémiotique*, Paris, PUF.

YAOU Régina, 2009 a, *La révolte d'Affiba*, Abidjan, NEI.

YAOU Régina, 2009 b, *Le prix de la révolte*, Abidjan, NEI.